



RÈGLEMENTS OFFICIELS
Édition 2011
Du 29 avril au 3 octobre

«Concours» organisé par la
Fédération des pourvoiries du Québec



A. CATÉGORIES

En s'inscrivant à l'une de ces catégories (1 à 6), le participant est automatiquement qualifié pour les autres prix de participation (catégories 7 à 11) ainsi que les grands prix (catégories 12 et 13). Se référer au point K. pour les détails concernant les prix.

Catégories		Autres prix
Volet pourvoirie	1. Carnassier (achigan, brochet, doré...)	7. Gagnant mensuel - Mai
	2. Salmonidé (ouananiche, saumon, omble...)	8. Gagnant mensuel - Juin
	3. Autres espèces sportives (perchaude, esturgeon...)	9. Gagnant mensuel - Juillet
	4. Pêche 50+ (50 ans et plus)	10. Gagnant mensuel - Août
Volet Général	5. Ma plus belle «prise»	11. Gagnant mensuel - Septembre
	6. Mon premier poisson (0-17 ans)	12. Grand prix Relève (9-15 ans)
		13. Grand prix Adulte

Définition des groupes :

Carnassier :

- Achigan;
- Doré;
- Brochet;
- Maskinongé.

Salmonidé :

- Ouananiche;
- Saumon Atlantique;
- Touladi;
- Truite moulac;
- Truite arc-en-ciel;
- Truite mouchetée;
- Truite de mer;
- Omble chevalier.

Autres espèces sportives : Toutes autres espèces ne faisant pas partie de la famille des carnassiers ou salmonidés.

Pêche 50 + : Requiert d'être âgé de 50 ans et plus au 3 octobre 2011

Mon premier poisson : Requiert d'être âgé de 17 ans ou moins au 30 septembre 2011

Grand prix Relève : Requiert d'être âgé entre 9 et 15 ans au 1^{er} juin 2012

Grand prix Adulte : Requiert d'être âgé de 18 ans ou plus au 30 septembre 2011

B. DURÉE / PÉRIODE

L'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie se déroule du 29 avril 2011 à 00 h 01 au 3 octobre 2011 à 23 h 59.

C. PARTICIPATION ET INSCRIPTION

L'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie offre la possibilité de participer tout simplement par le biais d'un séjour en pourvoirie ou de façon générale. Afin de se joindre à l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie, le participant doit ;

- | | | |
|----------------------|---|---|
| Se procurer : | { | <p>Le formulaire d'inscription</p> <p>1 - dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ ;</p> <p>2 - via le site Web : www.jepeche.ca .</p> |
| Concourir : | { | <p>- En pourvoirie (dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ) pour les catégories 1 à 4.</p> <p>- Dans le volet général (un séjour en pourvoirie n'est pas requis) pour les catégories 5 et 6</p> |
| S'inscrire : | { | <p>- Il est possible de transmettre le formulaire d'inscription</p> <p>1 - par la poste ;</p> <p>2 - via le site Web : www.jepeche.ca .</p> |

1. Concourez : Volet pourvoirie (catégories 1 à 4)

Pour participer, les pêcheurs n'auront qu'à se rendre dans l'une des 360 pourvoiries participantes membres de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ). Aucun frais d'inscription n'est requis pour participer à l'événement. Les gagnants devront toutefois fournir une preuve de leur séjour en pourvoirie (copie de facture, confirmation du pourvoyeur, etc.) advenant qu'ils soient vainqueurs dans l'une des catégories. (Voir le point **M. Généralités**) À cet effet, les catégories sont :

1. Carnassier ;
2. Salmonidé ;
3. Autres espèces sportives ;
4. Pêche 50+ (50 ans et plus).

Pour être valide, l'inscription des participants doit répondre aux exigences suivantes :

- a) Pêcher un poisson lors d'un séjour en pourvoirie entre le 29 avril et le 3 octobre 2011 ;
- b) S'inscrire dans la catégorie correspondant à sa prise (voir la définition des groupes ci-haut)
- c) Compléter et répondre à toutes les questions du formulaire de l'événement, disponible auprès de votre pourvoyeur membre de la FPQ ou sur le site www.jepeche.ca ;
- d) La mère ou le père du jeune âgé de moins de 18 ans doit aussi signer le formulaire de participation ;

e) Faire parvenir le formulaire signé **ainsi qu'une photo du participant avec sa prise** :

i) Par la poste

Fédération des pourvoires du Québec
«L'Ultime Aventure en pourvoirie»
(Catégorie : indiquez la catégorie)
270 - 5237, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2H2

ii) Via le site Internet

En consultant le site www.jepeche.ca et en suivant les indications

2. **Concoutez : Volet général (catégorie 5 et 6)**

Le niveau général permet aux amateurs de pêche de pouvoir participer à l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie mais sans obligatoirement avoir séjourné dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. À cet effet, les catégories sont :

5. **Ma plus belle «prise» :**

Consiste à soumettre sa plus belle prise...de vue ! Il suffit de joindre à son inscription sa plus belle photo de pêche, que ce soit un paysage, un poisson, un pêcheur...

6. **Mon premier poisson (0-17 ans) :**

Les pêcheurs âgés de 0 à 17 ans qui s'initieront à la pêche cet été sont invités à s'inscrire dans cette catégorie en faisant parvenir une photo d'eux avec leur premier poisson !

Pour être valide dans l'une des deux (2) catégories ci-dessus, l'inscription des participants doit répondre aux exigences suivantes :

- a) S'inscrire dans l'une des 2 catégories de niveau général
(voir la définition des groupes ci-haut)
- b) Compléter le formulaire de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie disponible auprès d'une pourvoirie membre de la FPQ ou sur le site www.jepeche.ca, en répondant à toutes les questions ;
- c) La mère ou le père du jeune âgé de moins de 18 ans doit aussi signer le formulaire de participation ;
- d) Faire parvenir le formulaire signé **ainsi que sa photo**:

A – Par la poste

Fédération des pourvoires du Québec
«L'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie»
(Catégorie : indiquez la catégorie)
270 - 5237, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2H2

B – Via le site Internet

En consultant le site www.jepeche.ca et en suivant les indications.

Voici les critères qui serviront à sélectionner les gagnants dans chacune des catégories du niveau général :

Ma plus belle «prise» (photo)

(Le gagnant sera déterminé par un jury).

- Respect du thème ;
- Composition de la photographie ;
- Impact visuel ;
- Qualité technique.

Mon premier poisson

Le prix sera attribué au hasard parmi toutes les inscriptions reçues dans cette catégorie. Les personnes qui seront photographiées doivent toutefois obligatoirement être âgées entre 0 et 17 ans. Le formulaire doit être signé par une personne âgée de 18 et plus.

D. IDENTIFICATION

Chaque inscription à l'une des catégories 1 à 6 (Volet pourvoirie ou volet général), qui ne respectera pas les exigences d'inscription ne pourra être acceptée. Si une inscription est reçue sans indication claire quant à sa catégorie et aux attributs exigés, les organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie se réservent le droit de la classer dans celle qu'il estimera appropriée ou de la disqualifier.

E. PUBLICATION

En s'inscrivant au concours, les participants concèdent à la Fédération des pourvoiries du Québec et aux partenaires de l'événement, une licence non exclusive et gratuite leur permettant de reproduire, de publier, d'exposer chacune des photographies soumises au concours, ainsi que le droit d'accorder une sous-licence. Il est interdit de soumettre une photographie ayant déjà été publiées dans le cadre des éditions 2008-2009-2010 du Tournoi de pêche en pourvoirie. Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire des droits d'auteur relativement à la ou aux photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la Fédération des pourvoiries du Québec et ses partenaires de toutes poursuites qui pourraient être intentées à la suite de la publication des photos soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.

F. DATE LIMITE

Tous les formulaires, ainsi que toutes les photos devront être transmises au plus tard le 3 octobre 2011 à 23 h 59, que ce soit via le site Internet, par courriel ou par courrier, (l'oblitération de la poste ou la date d'envoi du courriel en faisant foi). Les formulaires ou documents qui seront postés, devront être envoyés à l'adresse suivante :

Fédération des pourvoiries du Québec
«L'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie»
(Catégorie : indiquez la catégorie)
270 - 5237, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2H2

G. SÉLECTION

La sélection des gagnants se fera le 7 octobre 2011. Ils seront avisés au plus tard à 16h30 le 21 octobre 2011. La sélection des gagnants étant définitive.

H. NON-RETOUR DES PHOTOS

Les photos seront conservées par la Fédération des pourvoiries du Québec et aucune ne sera retournée.

I. RESPONSABILITÉ

La Fédération des pourvoiries du Québec et ses partenaires n'assument aucune responsabilité à l'égard des photos perdues, endommagées ou retardées en cours d'expédition. La Fédération des pourvoiries du Québec ne garantit en aucune façon que le site internet www.jepeche.com sera accessible ou fonctionnera sans interruption pendant la durée du concours, ou qu'il sera exempt de toute erreur.

J. DISQUALIFICATION

L'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie se réserve le droit de disqualifier toute personne qui ne respecte pas les règlements de l'événement.

K. PRIX

Treize (13) prix seront remis au total.

Grand prix-Adulte

Ce prix sera attribué, au hasard, parmi tous les participants de 18 ans et plus ayant déposé une inscription valide et consiste à :

- Un chèque-cadeau en pourvoirie de 750 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau.
- Sonar 570PT - *Humminbird*
- Canne à mouche – *TFO*
- Canne lancer léger «Magnum» - *Rapala* & Moulinet Lancer Léger – *Shimano*, gracieuseté de Latulippe ;
- Un abonnement d'un an au Magazine Aventure Chasse et pêche ;
- Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Grand prix-Relève (9-15 ans)

Ce prix sera attribué au hasard parmi tous les participants âgés entre 9 et 15 ans au 1^{er} juin 2012. Le Grand prix-Relève comprend:

- Un séjour à l'Académie de pêche de la pourvoirie Lac Saint-Pierre Chasse et Pêche inc.
Descriptif : Forfait pour un jeune de 9 à 15 ans à l'Académie de pêche du lac Saint-Pierre, 6 jours et 5 nuits, logé et nourri, avec les guides et moniteurs de la pourvoirie. Techniques halieutiques, écologie, botanique, ornithologie, biologie, techniques culinaires sont quelques uns des domaines d'initiation. Les jeunes vont pêcher le doré, le brochet, l'achigan et la carpe. Une belle semaine dans le monde des cannes et moulinets à travers la réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre. D'une valeur de 775,00\$, ce forfait est valide du 26 juin au 5 août 2012. Le séjour sera déterminé selon l'âge et la disponibilité du gagnant.

- Canne lancer léger «Magnum» - *Rapala* & Moulinet Lancer Léger – *Shimano*, gracieuseté de Latulippe ;
- Un abonnement d'un an au Magazine Aventure Chasse et pêche ;
- Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Catégories 1 à 4 – Volet pourvoirie

1. Carnassier
2. Salmonidé
3. Autres espèces sportives
4. Pêche 50+

*Note : 1 gagnant par catégorie. Les gagnants seront déterminés **au hasard**, par catégorie, parmi tous les participants inscrits dans chacune d'elle.*

Le prix attribué au gagnant de la catégorie Pêche 50+ s'avère un prix adressé à tous les participants ayant 50 ans et plus au 3 octobre 2011. Notez ici l'importance d'indiquer la date de naissance sur le formulaire d'inscription à cet effet.

Catégories 5 et 6 – Volet général

5. Ma plus belle «prise»;
6. Mon premier poisson (0 à 17 ans)

*Note : Un jury sera en charge de déterminer parmi les inscriptions reçues, le gagnant de la catégorie 5 – Ma plus belle prise, selon les critères énumérés au point **C. 2- Concourez : Volet général***

*1 gagnant par catégorie. Le gagnant de la catégorie 6 – Mon premier poisson sera déterminé **au hasard**, parmi tous les participants inscrits.*

Les gagnants de ces catégories se mériteront :

- Un chèque-cadeau en pourvoirie de 350 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau.
- Canne lancer léger «Magnum» - *Rapala* & Moulinet Lancer Léger – *Shimano*, gracieuseté de Latulippe ;
- Un abonnement d'un an au Magazine Aventure Chasse et pêche ;
- Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Autre prix (gagnant mensuel) :

7. Tirage mensuel – Mai
8. Tirage mensuel – Juin
9. Tirage mensuel – Juillet
10. Tirage mensuel - Août
11. Tirage mensuel – Septembre

Note : Les prix remis lors des tirages mensuels (prix 7 à 11) sont des prix dont les gagnants auront été déterminés au hasard. Tous les participants s'étant inscrits dans l'une des 6 catégories (point A) de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie au cours du mois courent automatiquement la chance de gagner l'un de ces prix. Ainsi, un tirage par mois sera effectué parmi les inscriptions valides reçues, et ce, au cours de la première semaine du mois suivant. Nous donnons ainsi une chance additionnelle à tous les participants.

Les gagnants des tirages mensuels se mériteront :

- Un chèque-cadeau en pourvoirie de 100 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau.
- Canne lancer léger «Magnum» - *Rapala* & Moulinet Lancer Léger – *Shimano*, gracieuseté de Latulippe ;
- Un abonnement d'un an au Magazine Aventure Chasse et pêche ;
- Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Valeur des prix :

Description	Valeur (avant taxes)
Canne lancer léger «Magnum» - <i>Rapala</i>	54,95\$
Moulinet Lancer Léger – <i>Shimano</i>	32,99\$
Abonnement d'un an au Magazine Aventure Chasse et pêche	13,80\$
Laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec	22,84\$
Sonar 570PT - <i>Humminbird</i>	270\$
Canne à mouche – <i>TFO</i>	204\$

L. ADMISSIBILITÉ

L'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie s'adresse à toute personne résidant au Québec, à l'exception des employés, administrateurs, représentants et agents de la Fédération des pourvoiries du Québec, des Salons Nationaux des Sportsmen au Canada ainsi que des partenaires de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie, de leurs franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent événement, ainsi que des membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, petits-enfants, père, mère), de leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés. Les propriétaires, actionnaires et employés des pourvoiries membres de la FPQ ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles.

M. GÉNÉRALITÉS

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

- a) être jointe au téléphone par les organisateurs de l'événement ou un représentant de ceux-ci au plus tard le 21 octobre 2011;
- b) avoir dûment complété le formulaire de participation, avoir fait parvenir la photo d'elle accompagné de sa prise,
- c) avoir fait authentifier son formulaire par un parent ou tuteur légal âgé de 18 ans et plus si le participant est mineur ;

- d) fournir une preuve d'âge (lorsque requis), soit une photocopie d'une pièce d'identité avec date de naissance;
- e) être en mesure de fournir une preuve de séjour en pourvoirie (catégorie 1 à 4) indiquant la date de séjour, le nom de la pourvoirie et si possible le nom des participants au dit séjour de groupe.
- f) signer la formule de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmise par la poste, par télécopieur ou par courriel ;
- g) retourner la formule de déclaration et d'exonération aux organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie dans les dix (10) jours suivant sa réception.

N. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1) Sur réception de la formule de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment remplie, les organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie informeront, par téléphone ou par écrit ou par courriel, la personne gagnante des modalités de prise de possession de son prix. À défaut, pour un participant sélectionné, de respecter l'une des conditions énumérées ci-dessus ou toute condition prévue au présent règlement, il sera automatiquement disqualifié et un autre gagnant sera choisi au hasard pour recevoir le prix conformément au présent règlement. Dans le cas de la catégorie 5, le jury déterminera un autre gagnant.
- 2) Les formulaires de participation sont sujets à vérification par les organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie. Tout formulaire qui est, selon le cas, frauduleux, abîmé, envoyé, remis ou déposé en retard, incomplet, insuffisamment affranchi, illisible, non signé par un témoin âgé de 18 ans et plus ou par le parent ou le tuteur légal, ou autrement non conforme pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une participation ou à un prix.
- 3) Un participant peut s'inscrire dans plus d'une catégorie mais ne pourra gagner qu'une seule fois dans l'une ou l'autre des catégories 1 à 6. Même si un participant s'est déjà vu remettre un prix lors des tirages mensuels, il reste éligible au tirage final. Un participant ne peut pas gagner plus d'une fois un tirage mensuel.

Lors du tirage final, les organisateurs de l'événement détermineront tout d'abord, au hasard, les gagnants des deux Grands prix. Par la suite, les organisateurs détermineront au hasard les gagnants des catégories 1 à 4 et 6 tandis que c'est le jury de l'événement qui déterminera le gagnant de la catégorie 6. Les deux gagnants des grands prix ne seront pas éligibles aux prix des catégories 1 à 6.

- 4) La personne gagnante à l'un des prix de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie se verra remettre une lettre officielle par les organisateurs de l'événement spécifiant tous les paramètres du prix gagné, la procédure de réclamation et les échéanciers. Cette lettre sera l'outil officiel pour le gagnant.
- 5) Toute décision des organisateurs ou de leurs représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- 6) Les organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent événement en utilisant un moyen contraire au

présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. : pêche frauduleuse, etc.). Cette personne pourrait être dirigée vers les autorités judiciaires compétentes.

- 7) Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ni être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.
- 8) En participant à l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie, la personne gagnante autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, s'ils le souhaitent, son nom, son image, sa déclaration relative au prix, son lieu de résidence et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 9) En participant ou en tentant de participer à l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie, le participant dégage de toute responsabilité les organisateurs de l'événement, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie.
- 10) Les bulletins de participation sont la propriété des organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie et ne seront en aucun cas remis ou retournés aux participants.
- 11) Les organisateurs de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent événement, dans l'éventualité où il se produirait un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel qu'il est prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si elle est requise. Dans tous les cas, les organisateurs du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que celui indiqué dans le présent règlement ni d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
- 12) Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de la portion publicitaire du concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

L'organisation de l'Ultime Aventure JE pêche en pourvoirie vous rappelle de toujours porter votre gilet de sauvetage en embarcation et de vous conformer à tous les règlements de pêche sportive au Québec prescrits par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Bonne pêche !

Lien utile : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/peche/index.jsp>

